

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail en date du 02 juillet 2021 portant nomination de Madame Martine Garnier-Rizet au poste de Directrice de la Stratégie numérique et des Données (DSD) de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Martine Garnier-Rizet, Directrice de la Stratégie numérique et des Données (DSD) de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom de la Présidente directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Tout type d'ordre de mission ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport pour les agents intervenant pour la Direction de la Stratégie numérique et des Données ;
- Les autorisations données à titre exceptionnel de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents intervenant pour la Direction de la Stratégie numérique et des Données ; dans les conditions fixées par la délibération sur les frais d'hébergement, de déplacements et de restauration pris en charge par l'ANR, dans les conditions fixées par la politique voyage ;

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 11 septembre 2024

Paris, le 11 septembre 2024

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY